

# Les fonctions industrielles de Saint-Brieuc

par **Marcelle SIMON**

(Institut de Géographie, Rennes.)

Réputé comme centre commercial, Saint-Brieuc est beaucoup trop méconnu comme centre industriel.

« Il n'y a pas d'industrie à Saint-Brieuc, ou si peu », telle est l'opinion souvent émise, même par des Briochins. Jusqu'à ces dernières années, il est vrai, Saint-Brieuc n'offrait aux visiteurs ni le visage ni l'atmosphère d'une agglomération trépidante de « vie industrielle ».

Or, 5.000 personnes environ, soit le tiers de la population active, trouvent un emploi dans l'industrie. L'objectif de cet article est de mettre en valeur et la situation actuelle des industries briochines et les projets des industriels ; nous avons tenu, d'autre part, à souligner l'œuvre entreprise par la Municipalité briochine, pour la réalisation d'une zone industrielle (1).

## I. — LA SITUATION ACTUELLE DES INDUSTRIES BRIOCHINES

Les conditions géographiques et humaines appellent incontestablement l'industrie à Saint-Brieuc :

— La ville, située sur la grande rocade Nord de circulation routière et ferroviaire de la Bretagne, possède un port : le Légué, et est également desservie par la voie aérienne.

— Chef-lieu du département, mais aussi ville la plus importante des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc atteint presque 50.000 habitants (agglomération non comprise). Au dernier recensement, elle a fait son entrée dans la catégorie des grandes villes de l'Ouest.

Aucun partage d'influence n'existe entre Saint-Brieuc et les

(1) Cet article est le résumé d'un mémoire présenté en vue du Diplôme d'Études Supérieures à la Faculté des Lettres de Rennes en mai 1963 et dirigé par M. MEYNIER.

villes avoisinantes, ce qui lui confère une position de capitale, la capitale des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc possède trois zones industrielles :

- la zone portuaire du Légué ;
- le quartier au Sud de la Gare S.N.C.F. ;
- la nouvelle zone au Sud-Est de la ville.

En outre, d'autres usines sont disséminées dans la ville.

1° Les industries secondaires.

A) Les industries alimentaires.

La *Coopérative Laitière Briochine* ou C.L.B., créée en 1960, s'établit en 1962 dans son usine ultra-moderne des *Châtelets*, en *Ploufragan*. Elle traite plus de 20.000 litres de lait par jour et approvisionne la ville et ses environs en produits laitiers.

La conserverie de légumes et de viandes *Porcher* emploie 60 personnes environ, en pleine saison.

B) Les industries de l'habillement.

Huit entreprises font travailler 500 ouvriers. En moyenne, c'est là un effectif de main-d'œuvre assez peu élevé. Mais la principale caractéristique de ces ateliers est leur grande spécialisation (1)

C) Industries liées à l'aménagement de l'espace urbain. Ce sont :

- la *briqueterie Rivière-Lefort*, annexe secondaire de l'entreprise de Saint-Men-le-Grand (20 ouvriers) ;
- les *Établissements Centribéton*, où 80 personnes sont spécialisées dans la fabrication des tuyaux centrifugés en béton ;
- la *Société métallurgique de Bretagne*.

2 La métallurgie.

a) L'extension en 1914, des Forges et Laminoirs de Bretagne.

Cette société possède également à Dole (Jura) une usine spécialisée dans la fabrication des Charpentes métalliques.

L'arrêt du four Martin, en 1953 (2), celui de la fabrication des fers à cheval en 1955, font que l'activité des forges n'est plus orientée vers l'équipement rural. Les forges voient leur rôle réduit à celui de lamineurs.

(1) Fabrique de Chapeaux Giffard, Layettes Duros-Lecoq. Sous-vêtements laine et rhovyl Chassard-Vincent. Articles fantaisie pour fillettes et garçonnets Codet. Vêtement de travail Bault. Fabrique de chaussons Conan.

(2) Difficultés d'approvisionnement en ferrailles dues à la création de la C.E.C.A.

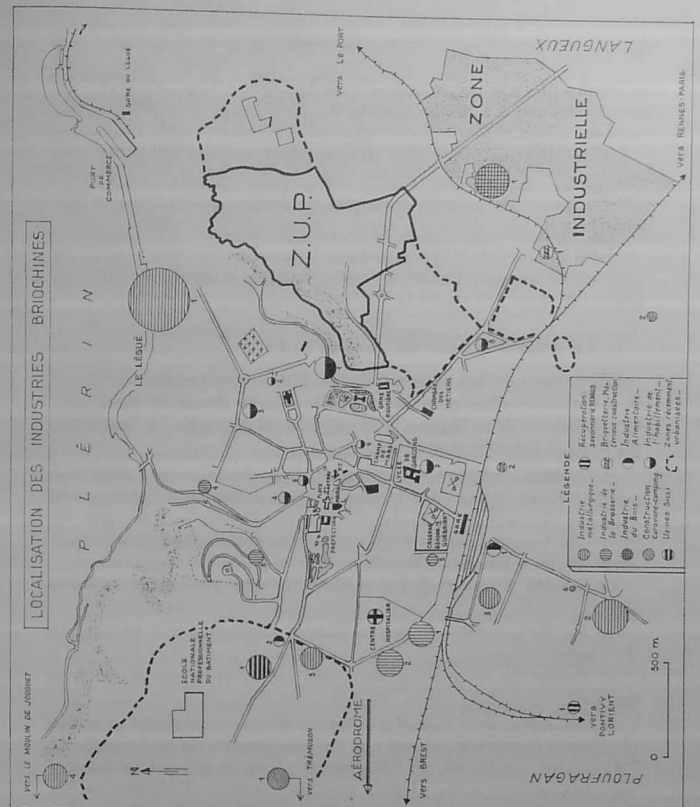


FIG. 1. — Les industries briochines.

Industries métallurgiques :

1. Usines Chaffoteaux.
2. Usines Sambre et Meuse.
3. Forges et Laminoirs.
4. Usines du Jougnet.

Brosserie :

1. Établissements Pitél.
2. Établissements Bullier.
3. Établissements Sauer.
4. Établissements Selle.
5. Établissements Burliot.
6. Établissements Corouge.

Bois :

1. Chalos.

Construction :

1. Sabem.
2. Caravanes « Émeraude ».

Briqueterie :

1. Établissements Centribéton.
2. Briqueteries Rivier-Lefort.

Industrie alimentaire :

1. Conserverie Porchée.
2. C.C.B.

Habillement :

1. Établissements Philippe.
2. Établissements Codet.
3. Établissements Bault.
4. Établissements Feal.
5. Établissements Giffard.
6. Établissements Duros-Lecoq.
7. Établissements Conan.
8. Établissements Chassard-Vincent.



Le cours des fourrures est très variable. En l'espace de trois à quatre mois, les prix peuvent être multipliés par 3 à 400 fois de leur valeur initiale. Très longtemps, le gramme de poil de martre valait plus cher que le gramme d'or !... On conçoit ainsi plus aisément les nécessités financières requises pour la gestion de telles entreprises.

— *Les viroles* : 40 % des viroles métalliques utilisées pour les Établissements Saüer sont achetées en France, 60 % en Allemagne.

— *Les manches* : Le manche en plastique, fourni par Oyonnax, ne réussit pas à supplanter le traditionnel manche en bois. La fabrique de manches de pinceaux, établie à Saint-Brieuc, couvre 90 % des besoins de broseries.

Troisième caractéristique : la broserie briochine, comme la broserie française en général, est peu mécanisée. A la différence de la broserie allemande, elle en est encore au stade de « l'artisanat industrialisé ». Néanmoins, le mouvement d'industrialisation s'amorce. Il se traduit par trois faits :

- l'accroissement de la production (7) ;
- la réduction du temps d'apprentissage de 5 ans à 4 ans ou 2 ans selon les spécialités ;
- la réduction progressive de l'effectif ouvrier.

Quatrième caractéristique : l'industrie de la broserie est, par excellence, une occupation féminine, car elle requiert une grande dextérité manuelle.

Saint-Brieuc est le *second centre mondial de la broserie*, après Nuremberg.

Son rayonnement est international, mais doit faire face à une très forte concurrence, de la part de l'Angleterre (surtout sur les marchés belges et hollandais), des États-Unis (8), de l'Allemagne qui mène surtout une lutte tarifaire, et même de la Chine et du Japon.

C) *L'industrie du bois* est représentée par les *Établissements Chalos* (environ 300 ouvriers).

— A leur création, en 1935, c'étaient uniquement des importateurs et négociants en bois du Nord ; après la seconde guerre, ils s'orientent vers la construction et le montage des baraquements en bois ; de 1953 à 1958, sort de ces établissements le mobilier scolaire « Tubebois ».

Aujourd'hui, outre la réalisation de groupes scolaires et de mai-

(7) Production des Éts Saüer : 1961, 2.300.000 pinceaux ; 1962, 2.700.000 pinceaux.  
(8) Avant la dernière guerre, les Éts Saüer y exportaient 40 à 50 % de leur production. En 1962 : 10 % seulement.

sous préfabriquées, leurs spécialités sont : les portes « isoplanes » et la fabrication des panneaux de latté et contreplaqué.

En 1961, la production a atteint : 5.000 m<sup>3</sup> de latté et 8.000 m<sup>3</sup> de contre-plaqué. Une partie est exportée vers la Grande-Bretagne, le Pérou, les Pays-Bas, et parfois vers l'Algérie, quand les conditions du marché sont favorables.

D) *La fabrication des Chauffe-Eau* est le monopole des Établissements Chaffoteaux et Maury, le géant briochin avec ses 1.100 ouvriers. Ces établissements sont spécialisés dans la fabrication des chauffe-eau à gaz et électriques et, plus récemment, dans celle des appareils de chauffage central au gaz. Ils contrôlent 60 % de la production française.

1.600 appareils sortent par jour de ces usines (contre 1.000 en 1955). Avec une production en constant accroissement, Chaffoteaux et Maury est le premier producteur européen de chauffe-eau. L'autonomie de fabrication est extrêmement poussée. Sauf les ressorts et joints en plastique (9), toutes les pièces entrant dans le montage des appareils sont fabriquées aux usines de Saint-Brieuc.

Les secteurs les plus importants sont : le Nord, l'Est, la Région parisienne qui, à elle seule, groupe 30 % de la clientèle. Les exportations ne dépassent pas 5 % du chiffre d'affaires annuel. Les ventes s'étendent cependant au Bénélux, à l'Espagne, à l'Italie et, progressivement, aux autres pays du Marché Commun, enfin au Liban et au Danemark.

E) Dernière née des industries briochines : la construction des *caravanes de camping*, représentée par les Établissements *Emeraude* (20 ouvriers) et, surtout par les caravanes STAR. La S.A.B.E.M., créée en 1958, a pris un départ fulgurant ; 120 personnes travaillent à la fabrication des 1.500 caravanes produites par an.

Après la Société Digue, la S.A.B.E.M. détient le second rang chez les producteurs nationaux de caravanes camping.

## II. — LES TENDANCES GÉNÉRALES DE L'INDUSTRIE

La politique de développement, adoptée par ces différentes entreprises, se présente sous des aspects assez divers, *allant de la stabilisation volontaire au dynamisme le plus grand*.

Les établissements qui semblent souhaiter ne pas se développer doivent cette stabilisation à des considérations familiales, mais aussi à une insuffisante assiette financière. Telle broserie limite volontairement son effectif à 50 ouvriers, telle autre ne paraît pas prospecter un marché probablement extensible.

Cependant, d'autres usines adoptent une politique d'expansion.

(9) Achetés aux usines du Joint-Français.

Une autre broserie prévoit, dans les huit années à venir, une hausse progressive de son effectif de 50 %. L'aciérie Sambre et Meuse a ouvert un four électrique en 1957, capable de livrer 4 tonnes d'acier à la ferraille toutes les deux heures ; elle a de 1958 à 1961 augmenté sa production d'acier de 7.000 à 11.000 ; son effectif est passé de 420 à 600 ouvriers.

### III. — L'ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ BRIOCHINE : LA ZONE INDUSTRIELLE

Située au Sud-Est de la ville, la zone industrielle couvre 70 ha d'un seul tenant. Le choix de cet emplacement résulte des possibilités de raccordement direct aux voies ferrées Paris-Brest et à Saint-Brieuc-Le Légué. Elle est desservie par la route nationale 12, la Rocade Est et la grande voie urbaine périphérique.

D'autre part, sous l'effet des vents d'Ouest, les fumées d'usines sont rabattues vers l'extérieur de l'agglomération. L'aménagement en a été confié à la S.E.M.E.A.B.

Toutefois, handicap très sérieux, elle est dépourvue « d'eau industrielle ». La Municipalité vend l'eau au prix de 0,35 fr. le m<sup>3</sup>, au lieu de 0,70 (10). Le projet d'aménagement de la vallée du Douvenant permettrait de réduire de 50 % le tarif actuel.

Le prix du terrain a été fixé à 12,50 fr. le m<sup>2</sup> et à 40 fr. en bordure de la route nationale 12. C'est là un prix très élevé, par rapport à celui pratiqué par d'autres villes (11).

D'après les enquêtes menées, nous constatons, en fait, que le prix du terrain est très variable. Il a été concédé au Joint-Français, 15 ha de terrain au prix symbolique de 0,01 fr. le m<sup>2</sup>. Cette mesure a certes favorisé la venue d'une importante usine, qui doit employer 1.500 ouvriers. Mais on devine les difficultés de cette politique de double prix. Un exemple : une société de vêtements de travail promet, moyennant un appui financier, de créer, d'ici un an ou deux, 200 emplois nouveaux, et, dans 5 ans, environ 500 emplois nouveaux. Or, sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une installation sur la zone industrielle, elle ne peut prétendre à aucun concours. Très intéressée par le système de « location-vente », elle a étudié de nombreuses offres faites par des villes, comme Nantes, Brest ou Vannes...

À l'heure où l'industrialisation de Saint-Brieuc représente le problème essentiel pour l'avenir de la ville, il serait fort regrettable d'assister au départ d'une ou plusieurs de ses entreprises. La Municipalité a-t-elle le droit de rester passive devant le développement d'une telle situation ?

(10) A Guingamp, l'eau est vendue aux industries à 0,20 fr. le m<sup>3</sup>.

(11) A Guingamp, 8 à 10 fr. le m<sup>2</sup>, à Lannion 3 fr. le m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, quel est l'aspect actuel de la zone industrielle ? Elle est presque entièrement occupée. Y sont incluses les usines Chalos et Centribéton, mais sans pouvoir jouir des avantages inhérents à cette localisation, car créées bien avant son élaboration.

Fait assez original, celle-ci comporte une zone artisanale. Sur 13 nouvelles implantations, 9 sont le fait d'entreprises briochines et 4 sont venues de l'extérieur. Les entreprises briochines transférées sur la zone industrielle sont d'ailleurs plutôt des entrepôts que de vraies usines : les garages de la Compagnie Armoricaine de Transports, des transports urbains briochins et une entreprise de transports privés, les magasins de stockage de la S.E.S.C.O. (12), de C.E.G.E.D.I.S. et de la chaîne quincaillerie C.A.T.E.N.A., enfin les Docks et Cimenteries Réunies (13). Seuls, une serrurerie d'art et l'abattoir industriel représentent un travail de transformation.

Venues de l'extérieur, on peut citer : l'entreprise de Travaux Publics Quemeneur de Landerneau, la fabrique d'andouilles Le Pape, de Paris et la Société Promodis, cette société est commerciale, mais non industrielle.

Le seul élément vraiment fécond de la zone industrielle reste l'usine du Joint-Français, dont la maison-mère est à Bezons (Seine-et-Oise) et qui est une filiale de la *Compagnie Générale d'Electricité*, comme le C.N.E.T. de Lannion ; Saint-Brieuc est donc le second maillon de la chaîne bretonne de la C.G.E.

Cette usine fabrique tous les joints destinés à résoudre les problèmes industriels d'étanchéité. Actuellement, la production est composée de joints courants, mais peu à peu sera adjoint la fabrication de joints spéciaux.

Le Joint-Français envisage pour cela la création d'un laboratoire de recherches, près du C.N.E.T. L'usine doit être construite en trois tranches, représentant au total 3 milliards d'investissements. Terminée, elle couvrira 30.000 m<sup>2</sup>.

La première tranche de travaux débute en mai 1962. Le 1<sup>er</sup> septembre est ouvert un atelier pour assurer la formation professionnelle de 50 ouvrières ; en janvier 1963, l'atelier de finition compte 25 ouvriers et 25 ouvrières ; en mai 1963, fonctionne un atelier de fabrication employant 80 ouvriers et 40 ouvrières. À la fin de l'année 1963, s'ouvre un atelier d'entretien, avec 60 personnes dont la moitié d'effectif féminin. En 1966, l'effectif de la main-d'œuvre doit être de 1.000 personnes, dont 50 % de femmes et, en 1970, de 1.500 personnes.

Les premières réalisations ont donc été menées à un rythme

(12) S.E.S.C.O. Société des Entrepôts Sanitaire et Chauffage de l'Ouest. — C.E.G.E.D.I.S. : Compagnie Générale de Diffusion Industrielle et Sanitaire.

(13) En projet, le transfert des Ets Richard Le Droff (Sanitaire) et l'entreprise de Travaux Publics Richet.

Une autre broserie prévoit, dans les huit années à venir, une hausse progressive de son effectif de 50 %. L'aciérie Sambre et Meuse a ouvert un four électrique en 1957, capable de livrer 4 tonnes d'acier à la ferraille toutes les deux heures ; elle a de 1958 à 1961 augmenté sa production d'acier de 7.000 à 11.000 ; son effectif est passé de 420 à 600 ouvriers.

### III. — L'ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ BRIOCHINE : LA ZONE INDUSTRIELLE

Située au Sud-Est de la ville, la zone industrielle couvre 70 ha d'un seul tenant. Le choix de cet emplacement résulte des possibilités de raccordement direct aux voies ferrées Paris-Brest et à Saint-Brieuc-Le Légué. Elle est desservie par la route nationale 12, la Rocade Est et la grande voie urbaine périphérique.

D'autre part, sous l'effet des vents d'Ouest, les fumées d'usines sont rabattues vers l'extérieur de l'agglomération. L'aménagement en a été confié à la S.E.M.E.A.B.

Toutefois, handicap très sérieux, elle est dépourvue « d'eau industrielle ». La Municipalité vend l'eau au prix de 0,35 fr. le m<sup>3</sup>, au lieu de 0,70 (10). Le projet d'aménagement de la vallée du Douvenant permettrait de réduire de 50 % le tarif actuel.

Le prix du terrain a été fixé à 12,50 fr. le m<sup>2</sup> et à 40 fr. en bordure de la route nationale 12. C'est là un prix très élevé, par rapport à celui pratiqué par d'autres villes (11).

D'après les enquêtes menées, nous constatons, en fait, que le prix du terrain est très variable. Il a été concédé au Joint-Français, 15 ha de terrain au prix symbolique de 0,01 fr. le m<sup>2</sup>. Cette mesure a certes favorisé la venue d'une importante usine, qui doit employer 1.500 ouvriers. Mais on devine les difficultés de cette politique de double prix. Un exemple : une société de vêtements de travail promet, moyennant un appui financier, de créer, d'ici un an ou deux, 200 emplois nouveaux, et, dans 5 ans, environ 500 emplois nouveaux. Or, sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une installation sur la zone industrielle, elle ne peut prétendre à aucun concours. Très intéressée par le système de « location-vente », elle a étudié de nombreuses offres faites par des villes, comme Nantes, Brest ou Vannes...

À l'heure où l'industrialisation de Saint-Brieuc représente le problème essentiel pour l'avenir de la ville, il serait fort regrettable d'assister au départ d'une ou plusieurs de ses entreprises. La Municipalité a-t-elle le droit de rester passive devant le développement d'une telle situation ?

(10) A Guingamp, l'eau est vendue aux industries à 0,20 fr. le m<sup>3</sup>.

(11) A Guingamp, 8 à 10 fr. le m<sup>2</sup>, à Lannion 3 fr. le m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, quel est l'aspect actuel de la zone industrielle ? Elle est presque entièrement occupée. Y sont incluses les usines Chalos et Centribéton, mais sans pouvoir jouir des avantages inhérents à cette localisation, car créées bien avant son élaboration.

Fait assez original, celle-ci comporte une zone artisanale. Sur 13 nouvelles implantations, 9 sont le fait d'entreprises briochines et 4 sont venues de l'extérieur. Les entreprises briochines transférées sur la zone industrielle sont d'ailleurs plutôt des entrepôts que de vraies usines : les garages de la Compagnie Armoricaïne de Transports, des transports urbains briochins et une entreprise de transports privés, les magasins de stockage de la S.E.S.C.O. (12), de C.E.G.E.D.I.S. et de la chaîne quincaillerie C.A.T.E.N.A., enfin les Docks et Cimenteries Réunies (13). Seuls, une serrurerie d'art et l'abattoir industriel représentent un travail de transformation.

Venues de l'extérieur, on peut citer : l'entreprise de Travaux Publics Quemeneur de Landerneau, la fabrique d'andouilles Le Pape, de Paris et la Société Promodis, cette société est commerciale, mais non industrielle.

Le seul élément vraiment fécond de la zone industrielle reste l'usine du Joint-Français, dont la maison-mère est à Bezons (Seine-et-Oise) et qui est une filiale de la *Compagnie Générale d'Electricité*, comme le C.N.E.T. de Lannion ; Saint-Brieuc est donc le second maillon de la chaîne bretonne de la C.G.E.

Cette usine fabrique tous les joints destinés à résoudre les problèmes industriels d'étanchéité. Actuellement, la production est composée de joints courants, mais peu à peu sera adjoint la fabrication de joints spéciaux.

Le Joint-Français envisage pour cela la création d'un laboratoire de recherches, près du C.N.E.T. L'usine doit être construite en trois tranches, représentant au total 3 milliards d'investissements. Terminée, elle couvrira 30.000 m<sup>2</sup>.

La première tranche de travaux débute en mai 1962. Le 1<sup>er</sup> septembre est ouvert un atelier pour assurer la formation professionnelle de 50 ouvrières ; en janvier 1963, l'atelier de finition compte 25 ouvriers et 25 ouvrières ; en mai 1963, fonctionne un atelier de fabrication employant 80 ouvriers et 40 ouvrières. À la fin de l'année 1963, s'ouvre un atelier d'entretien, avec 60 personnes dont la moitié d'effectif féminin. En 1966, l'effectif de la main-d'œuvre doit être de 1.000 personnes, dont 50 % de femmes et, en 1970, de 1.500 personnes.

Les premières réalisations ont donc été menées à un rythme

(12) S.E.S.C.O. Société des Entrepôts Sanitaire et Chauffage de l'Ouest. — C.E.G.E.D.I.S. : Compagnie Générale de Diffusion Industrielle et Sanitaire.

(13) En projet, le transfert des Ets Richard Le Droff (Sanitaire) et l'entreprise de Travaux Publics Richet.

rapide. Il est possible que les délais prévus pour les années à venir soient raccourcis, en fonction de l'organisation des marchés de l'entreprise.

La venue du Joint-Français conditionnait, à tous les stades, l'avenir même de la zone industrielle briochine. Pour M. Pléven, c'est « l'usine du renouveau breton » et, pour M. Massé, « un facteur d'équilibre précieux de l'économie briochine ».

Les conséquences de ce mouvement d'industrialisation sont importantes. De 1954 à 1962 la population briochine accuse un accroissement de 25 %. La ville étend à présent son périmètre urbain aux communes avoisinantes, véritables satellites briochins et réservoirs de main-d'œuvre (14).

Moins de deux ans après son ouverture, la zone industrielle est presque entièrement occupée. Une seconde zone industrielle est envisagée.

Nous espérons que des conclusions bénéfiques vont être tirées de la première expérience. Si cette zone est aménagée, il est absolument indispensable de lui conférer un caractère nettement plus industriel, sans oublier de faciliter également la modernisation et le développement des entreprises briochines anciennement établies.

Si, en 1956, l'économie industrielle briochine paraissait en relative stagnation, elle se présente aujourd'hui sous un meilleur aspect.

Saint-Brieuc, « pôle d'attraction situé à l'un des sommets du quadrilatère breton », ville qui vit et se développe, peut envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

(14) Ce sont les communes de Plérin, Ploufragan, Tréguieux, Languieux, Trémuson, etc.

## La banlieue de Saint-Brieuc

par Pierre LE SAOUT

(Institut de Géographie, Rennes)

Depuis 1866 la population des Côtes-du-Nord ne cesse de décroître. Pourtant, quelques zones échappent à ce processus : ce sont les villes du département et, en particulier, le chef-lieu : Saint-Brieuc. La « cité gentille » comptait, en 1954, 37.670 habitants. En 1962, elle en avait gagné 8.357 et sa population, accrue de 21,6 % s'élevait à 46.027 habitants. Dans son expansion, elle entraîne les communes limitrophes. Elle y a arrêté la dépopulation et modifié de façon irréversible, non seulement la structure humaine, mais encore le paysage, les fonctions. Le phénomène, chaque jour de plus en plus net, est particulièrement marqué dans les quatre communes jouxtant le territoire de Saint-Brieuc : Plérin, au Nord, Ploufragan à l'Ouest, Tréguieux au Sud, Languieux au Sud-Est. Ainsi se crée, depuis quelques années, une banlieue qui s'étend toujours plus loin (1).

Le recensement de 1962 permet d'accréditer certaines impressions. Il confirme les tendances de 1954, selon lesquelles ces communes sont en passe de devenir des communes-dortoirs. Alors que la dépopulation affecte le département, l'essor urbain ne fait pas de doute. En outre, tout autour de Saint-Brieuc, les communes ont vu leur population augmenter. Cet accroissement est proportionnel à la proximité du centre urbain. Par exemple, Tréguieux, situé à 3,2 km, connaît de 1954 à 1962 un accroissement de + 25 %, Yffiniac à 7,3 km, de + 8,8 %.

Cette augmentation est due en premier lieu, à un excédent naturel bien marqué. Le nombre des naissances a particulièrement augmenté à Tréguieux et à Languieux, communes qui ont subi plus tardivement l'influence urbaine. Toutefois, le bilan naissances-décès ne saurait tout expliquer. Il se produit encore actuellement

(1) Cet article est le résumé d'un mémoire de Diplôme d'Études Supérieures dirigé par M. MEYNIER et présenté à Rennes en juin 1964.

des mouvements migratoires susceptibles de modifier la composition de la population. Nous pouvons résumer l'évolution de 1954 à 1962 ainsi :

Communes	Augmentation totale	Excédent naturel	Solde des mouvements migratoires
Langueux .....	+ 13,7 %	+ 6,2 %	+ 7,5 %
Tréguieux.....	+ 25,5 %	+ 15,9 %	+ 9,6 %
Plérin.....	+ 11 %	+ 8,5 %	+ 2,5 %
Ploufragan .....	+ 12,6 %	+ 9,2 %	+ 3,4 %

Cette immigration s'explique par la présence d'un pôle attractif : le centre urbain proche. En outre, les immigrants sont originaires, pour la moitié, du département, pour un quart, de Saint-Brieuc. Ce sont des personnes actives relevant du secteur secondaire et tertiaire. Ces communes participent étroitement à l'essor de la ville de Saint-Brieuc. Leur développement rapide n'a pas de rapport avec les activités rurales, jadis fondement de leur économie et de leur prospérité. De nouveaux rapports se sont établis entre la ville et ces communes qui ne disposaient d'aucune infrastructure économique permettant l'emploi des nouveaux venus.

Ces communes ne sont pas encore partie intégrante de la ville, mais elles ne sont déjà plus la campagne traditionnelle. L'apport d'éléments étrangers a profondément modifié la composition de leur population et sa structure socio-professionnelle. Dans l'ensemble, la population s'est rajeunie. En 1962, la composition de la population, par âge, révèle une situation saine. Sauf à Langueux, qui compte beaucoup de vieillards, le groupe des adultes, conséquence de l'immigration, est largement excédentaire. L'étude de deux secteurs à Ploufragan, l'un urbanisé, l'autre rural, permet d'affirmer qu'il existe des zones de développement à l'intérieur des communes. Celles-là exercent une action prépondérante dans la composition de la population de la commune tout entière, car elles constituent l'essentiel de la commune, la zone rurale régressant progressivement.

Cette transformation s'accompagne d'une modification de la structure socio-professionnelle (1). En quelques années, la population a acquis un type urbain, avec une prédominance du secteur secondaire et du secteur tertiaire. Or, ces communes ne disposent d'aucune implantation industrielle. Les habitants travaillent donc à Saint-Brieuc. Cette évolution amorcée un peu avant la seconde guerre mondiale s'est accélérée après la fin du conflit et surtout depuis quelques années. L'évolution de chaque commune s'est

(1) La structure socio-professionnelle fut d'ailleurs modifiée antérieurement, car la ville fit travailler les habitants des communes voisines, avant de faire migrer ses propres habitants vers elles pour y trouver de meilleures conditions d'habitat.

faite en fonction des créations d'usines dans les quartiers de Saint-Brieuc les plus proches. Ainsi, Plérin bénéficia de l'implantation d'une zone industrielle au Légué. La création du dépôt de chemin de fer, à la Ville-Berno (1920) et l'installation de l'usine Sambre et Meuse eurent d'inévitables conséquences sur Ploufragan. Enfin, en 1960-1964, Langueux et Tréguieux bénéficièrent de la mise en place d'une zone industrielle au Sud-Est de la ville. Ainsi, actuellement, les communes perdent leur originalité ; leurs structures socio-professionnelles s'unifient. Le nombre des agriculteurs n'est plus que de 23,9 % à Langueux, 17,9 % à Ploufragan, 12,4 % à Tréguieux, 8 % à Plérin. Le nombre des commerçants est très faible. Dominent donc les ouvriers de l'industrie et du bâtiment, ainsi que les employés du secteur tertiaire. On peut distinguer des pôles de développement, en étudiant simplement la structure socio-professionnelle. La zone de la Villette et du Carpont est particulièrement nette à cet égard, avec cette poussée qui contamine les hameaux voisins en direction du bourg. A partir de ces noyaux la commune dortoir s'estompée progressivement. Néanmoins, le phénomène affecte la majeure partie du territoire communal. Seule, l'intensité diffère. Or, son effet le plus remarquable est une transformation du paysage : l'érection de constructions nouvelles à aspects urbains. Cette implantation revêt plusieurs aspects. Le phénomène le plus remarquable a été, ces dernières années, la création de lotissements à la périphérie de Saint-Brieuc.

Plérin, qui s'était développé autour du port du Légué, au contact de la ville, fait migrer actuellement ses pôles de croissance sur le plateau, autour du bourg. Ploufragan suit le même processus avec quelques années de retard. Les constructions, parties du Carpont, atteignent peu à peu le bourg. A Langueux, seul le bourg, proche de Saint-Brieuc d'ailleurs, se développe, tandis qu'à Tréguieux l'implantation se fait sous une forme éparse (fig. 1).

Cette urbanisation est un fait concret, ayant modifié les rapports entre la population agglomérée et la population éparse. Elle développe l'ancien centre rural ou un noyau nouveau et, en s'étendant, crée une agglomération continue. On peut ainsi, d'ores et déjà, parler de zone résidentielle autour de Saint-Brieuc. L'expansion de Saint-Brieuc hors de ses limites communales est une nécessité, commandée par la présence des profondes échancrures du relief.

Les communes immédiatement limitrophes de Saint-Brieuc se sont donc transformées au cours des dernières années. Elles sont devenues des communes dortoirs. Cette modification a été plus sensible au voisinage même des limites communales, et la ville utilise à son profit non seulement les hommes mais encore les terrains.

La concentration de la population sur une portion du territoire nécessite un équipement semblable à celui des centres urbains.

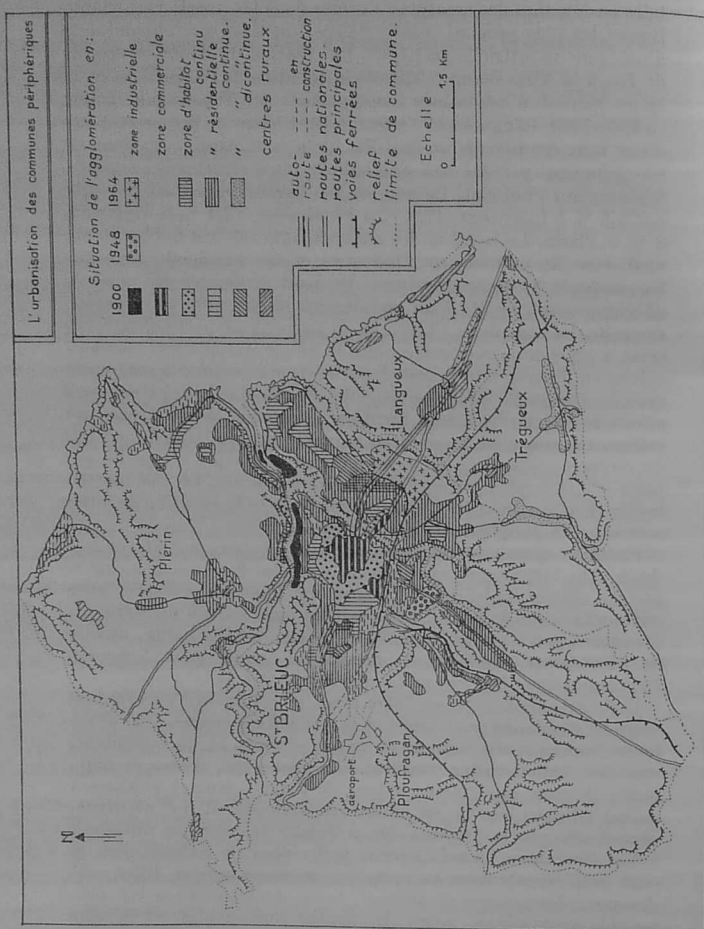


FIG. 1.

Restées longtemps rurales, les communes n'ont pas toujours pris conscience de l'essor démographique et de la transformation comme à Tréguen. Aussi, le développement parfois incohérent, joint à un budget trop réduit, limite les moyens d'action des municipalités. L'électrification est terminée et le réseau d'adduction d'eau s'étend d'année en année. Mais la grosse lacune demeure l'évacuation des eaux usées et l'éclairage public. L'équipement sportif et culturel est également insuffisant. Aussi depuis quelques années, les relations se sont développées entre la cité briochine et ses communes satellites. Les habitants viennent de plus en plus en ville, qui devient le cadre essentiel des activités. La commune de résidence n'est qu'un dortoir. La ville est le centre scolaire, hospitalier et social ; c'est le lieu de travail :

50 %	de la population active de Langueux travaillent à	St-Brieuc	—	—
62 %	—	Tréguen	—	—
62 %	—	Ploufragan	—	—
48 %	—	Plérin	—	—

Ce mouvement de masse se fait dans des voies héritées, inadaptées aux véhicules modernes, mal utilisées par des transports collectifs encore déficients.

La mise en place progressive des communes-dortoirs eut une autre conséquence : elle fait se superposer trois systèmes de distribution commerciale. Les bourgs sont demeurés des centres commerciaux, mais ne se développent guère. Les ventes ambulantes sont menées avec dynamisme par les commerçants de Saint-Brieuc et surtout ceux des bourgs échappant à l'attraction de Saint-Brieuc. Mais ils sont concurrencés dangereusement par les achats directs dans les grands magasins de la ville.

Malgré ces modifications fondamentales, le passé demeure vivace et les municipalités s'y accrochent pour sauvegarder leur autonomie. L'agriculture et l'élevage, l'artisanat, la pêche sont plus que les vestiges d'une économie révolue. Ils impriment leur marque au paysage. Sans doute ils n'intéressent que la minorité des habitants mais affectent la majeure partie du territoire communal. Étroitement liés aux conditions naturelles, soumis aux aléas de l'évolution historique et aux traditions, ils ont parfois un caractère archaïque, mais s'harmonisent lentement avec le centre urbain voisin. La ville favorise la modernisation des entreprises et oriente les productions.

Les conditions naturelles différencient *Langueux* riche de sa tanguie, *Plérin* et la moitié de *Tréguen* recouvertes de limon fertile, et *Ploufragan*, jointe à la partie occidentale de *Tréguen* plus pauvres, sans limon. Le territoire est intensément mis en culture et les bois sont rares. La petite propriété domine, surtout à *Langueux*



S.I.C.A.F.U.C., ayant traité, en 1963, 1.500 tonnes de boîtes de conserves a intensifié, un peu partout et surtout à Langueux, la culture des haricots et des petits pois. Langueux, commune aux caractères particuliers, révèle un dynamisme réel. Les agriculteurs qui viennent de s'opposer à la poldérisation de l'anse d'Yffiniac, ont pris l'initiative de vendre leurs produits directement sur le bord de la route, formule qui apparaît avantageuse.

La situation littorale de cette région n'a pas donné naissance à une vie maritime intense. La pêche à pied ne présente guère d'intérêt que pour quelques amateurs. Tandis que 70 petites barques se livrent à la petite pêche, 6 chalutiers, montés chacun par 4 ou 5 hommes, sont susceptibles de retenir l'attention. Leurs prises n'excèdent pas 200 tonnes. Actuellement, la coquille Saint-Jacques donne une nouvelle vie au port du Légué. Cette pêche artisanale ne suffit pas au marché briochin.

L'époque de l'artisanat est presque révolue. Seuls, certains artisans font face à la concurrence des industriels au prix d'une spécialisation poussée. Moulins, sel de Langueux, briqueterie à Saint-Illan, mines de plomb argentifère de Plérin-Trémuson appartiennent à l'histoire ; quelques charrons sont promus, à l'occasion, mécaniciens ; les métiers du bâtiment semblent avoir mieux survécu, sauf à Langueux. Pour la plupart, immigrés italiens, les entrepreneurs sont surtout groupés à Plérin. Quelques menuisiers se sont spécialisés, l'un dans les parquets à Trégueux, l'autre dans le mobilier d'art à Plérin, un autre dans le meuble de cuisine à Ploufragan (fig. 2).

Plus originales sont les réalisations à caractère semi-industriel dont l'origine est purement locale : les moulins de Plérin et le moulin de M. Guilhem à Trégueux qui fabriquent des aliments pour le bétail ; à Plérin, la fabrique de filets, de cordages de M<sup>me</sup> Veuve Ayello, la fabrique de mallettes et manufactures de cartonage DMB, la maroquinerie Schneider à Saint-Laurent, et la fonderie de métaux non ferreux des frères Nivet à Saint-Laurent.

Ces « industries » sont en liaison étroite avec la ville, tant pour leurs approvisionnements et leurs ventes que pour leur main-d'œuvre. La vie locale est donc active. L'importance territoriale de l'agriculture et de l'élevage n'est plus à démontrer. L'activité artisanale et industrielle n'y est pas absente, mais aucune commune n'échappe à la prépondérance de la ville. Toute la vie s'oriente en fonction de Saint-Brieuc. La modernisation des procédés agricoles, la mutation des productions (lait), la commercialisation des produits de la pêche, l'essor industriel se font avec l'aide et pour la ville voisine. Chaque zone a sa figure propre : Langueux est le potager, Plérin une commune éleveuse de vaches, de porcs, une commune industrielle, Trégueux une éleveuse de vaches laitières, Ploufragan, la parente pauvre. Spatialement divisions et originalité

sont flagrantes, mais la géographie humaine ne peut que mettre l'accent sur l'importance du phénomène urbain et de son rayonnement sur les campagnes environnantes.

Après avoir recruté une partie de sa main-d'œuvre dans les communes voisines, après avoir vu fluer sa population vers les zones périphériques, la ville accapare le territoire des communes limitrophes et intègre progressivement ces communes dans un complexe urbain. A partir des années 1957-1958, on assiste à une véritable décentralisation industrielle à Plérin et à Ploufragan. Les derniers projets tendent à accentuer le mouvement. Certaines implantations sont liées aux conditions naturelles : l'alimentation en eau de la ville est fondée sur le réservoir, l'usine de Saint-Barthélemy-en-Ploufragan et le projet de réservoir d'eau industrielle à la frontière Nord de Langueux. De nombreuses carrières disséminées le long de la vallée du Gouët à Plérin et sur le territoire de Trégueux, on extrait des matériaux d'empierrement et de construction pour le compte d'entreprises briochines. Quant au port du Légué, géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc, une partie de ses installations est en Saint-Brieuc, une autre en Plérin. En 1963, le trafic du port du Légué (le 6<sup>e</sup> de l'Ouest en 1962) était de 274.223 tonnes :

— trafic de marchandises.....	272.570 tonnes	
— soutes .....	398	—
— eau .....	1.112	—
— pêche .....	143	—

En 10 ans, le trafic a quadruplé. Ce trafic se fait essentiellement avec les autres ports français et avec les ports de l'Europe du Nord-Ouest. Comme pour la plupart des ports français, la balance importations-exportations est déficitaire : en 1963, 255.519 tonnes et 17.051 tonnes. Le trafic du port est essentiellement un trafic d'importation : surtout des sables et du maërl ; ensuite, viennent les hydrocarbures et les vins importés d'Algérie et du Maroc, puis les charbons et le bois du Nord. Dans l'ensemble, les tonnages augmentent, surtout le sable, le charbon et les métaux, résultat du développement des activités industrielles au cours des dernières années. Dans ce complexe portuaire, la rive plérinaise tend à devenir de plus en plus importante en captant le trafic des sables et maërl, une bonne partie du vin et des hydrocarbures.

D'autres implantations sont liées aux locaux désertés. Certaines entreprises d'ampleur variée ont échoué. Leurs ateliers ont été repris par des sociétés industrielles souvent étrangères à Saint-Brieuc. Ainsi les bâtiments des mines de Plérin-Trémuson sont-ils réoccupés par une savonnerie en cours d'extension. En 1919, à Plérin, une entreprise de décolletage de Cassel s'installa sur les

bords du Gouët à la place d'une filature qui n'avait pas réussi. Cette usine du Jouguet occupe 2.175 personnes, véritable implantation artificielle et, qui plus est, mal desservie. A Ploufragan, une ferme désaffectée a été reprise comme entrepôt par l'Union des Négociants en Alimentation. Au Languoux, un camp de prisonniers allemands, établi en 1914-18, a été transformé en « Centre de Formation Professionnelle Accélérée », où, en 24 semaines, on forme un ouvrier qualifié. Les bâtiments de la colonie agricole de Saint-Illan sont occupés par une école d'horticulture, tandis que l'ancienne résidence de l'évêque (le domaine des Châtelets), abrite le noviciat de l'Institut Franciscain Missionnaire de Marie. Le centre hospitalier doit acquérir à Trégueux une propriété pour loger ses vieillards. La présence de locaux vacants n'a pas toujours eu des conséquences heureuses. Elle a favorisé l'érection de bidonvilles aux Mines de Plérin et au terrain d'aviation en Ploufragan.

Enfin, la ville utilise à son profit les espaces libres des communes limitrophes, espaces qui lui manquent. Le ministère de la Guerre possède à Languoux et à Ploufragan deux terrains de manœuvre pour sa caserne de Saint-Brieuc. C'est à Ploufragan que sont localisés les chantiers préparant les revêtements de route pour la région et le terrain d'essai des extincteurs S.I.C.L.I. A proximité se situe l'aérodrome géré par la Chambre de Commerce et d'industrie. Choisi pour remplacer celui de Cesson, il fut acquis en 1936. Après avoir connu des heures mouvementées en 1939-1945, l'aérodrome fut ouvert au trafic international de voyageurs en 1949. Le trafic est en augmentation constante : 1963 : 16.318 personnes. Il se fait essentiellement avec les îles anglo-normandes. En 1962, il s'est agrandi d'une piste bétonnée et d'une nouvelle tour de contrôle. Les Établissements Renaud et C<sup>ie</sup> (savonnerie) se sont installés à la Villette-en-Ploufragan pour avoir plus de place. La coopérative laitière, en 1962, a transféré son usine aux Châtelets-en-Ploufragan. A proximité, vient de s'installer une tour de déshydratation susceptible de produire poudre de lait, jus de fruits et légumes déshydratés. Enfin, à Ploufragan, a été créée, en 1958, une station de recherches et d'études appliquées à la résolution des problèmes de l'aviculture. Cette station devait être proche d'un laboratoire vétérinaire et disposer de suffisamment d'espace. Or, Ploufragan offrait un terrain à bon marché et l'eau sous pression. La station semble, depuis sa création, avoir suscité un certain nombre de projets : un collège agricole féminin et une entreprise de menuiserie.

Signalons enfin, pour mémoire, que les communes limitrophes de Saint-Brieuc sont le cadre d'une vie touristique restreinte. La plage des Rosaires est fréquentée essentiellement par des Briochins. Quelques projets mettent l'accent sur le rôle touristique que peuvent tenir ces communes : piscines à Saint-Laurent, bassin avec digue à Languoux.

Nous pouvons donc conclure que, maintenant, Saint-Brieuc possède une banlieue. En effet, dans les communes étudiées, la population n'a plus d'attaches rurales. Les rapports avec la ville sont étroits. Et pourtant la campagne subsiste, mais une campagne urbanisée, au service de la ville, quand elle n'est pas grignotée par elle. Ainsi se crée une agglomération urbaine qui groupe plus de 60.000 habitants en 1962 et qui en comptera plus de 70.000 en 1970. Cette croissance n'est pas sans poser de problèmes, notamment celui du cadre administratif qu'il est urgent de réviser si on ne veut pas que cet essor aboutisse au désordre.

*Juin 1964.*